

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 14 décembre 2022

Le 14 décembre 2022, à 18h15, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 08/12/2022.

Présidente : Mme DURAND Marie-Christine

Membres Présents : Mmes DEMOMENT-SOUBEYRAND-MICHEL-EBERLAND-SUSSELIN

Mrs MARAINE-CHAMPETIER-VINCENT-CERVINO

Absente : Mme GIL (pouvoir à M. MARAINE)

Secrétaire de séance : Mme SUSSELIN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Le quorum est atteint.

Mme la Maire ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance :

-Approbation du P-V du conseil municipal du 21/11/2022

-Délibération relative au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, avant le vote du budget primitif 2023.

-Délibération relative à l'adhésion au service de médecine préventive et professionnelle avec le Centre de Gestion de la F.P.T 07

-Point sur les diverses réunions (CCAS, Commissions ComCom G.A.)

-Organisation du Noël des enfants

-Journal municipal : répartition des articles

-Election du Conseil municipal des enfants le 15.12.2022

Délibérations adoptées :

1- Délibération 38-2022 : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Mme la maire rappelle au conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme la Maire propose au conseil municipal d'adopter cette disposition dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Elle demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, à savoir :

90.379 : 4 = 22.594.75 € (plafond)

Les dépenses concernées sont les suivantes :

-Cimetière : 5849 € au 2116, opération 86

-Cour de l'école : 1932.46 € au 2128, opération 63

-Caméras de surveillance (vidéo protection) : 14 812.54 € au 2181, opération 87, pour un acompte.

Adopté à l'unanimité.

2- Délibération 39-2022 : relative à l'adhésion au service de Médecine préventive et professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ardèche.

La Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine

professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Suite au recrutement d'un médecin, le Centre de Gestion de l'Ardèche disposera d'un service de médecine professionnelle et préventive compter du 01^{er} janvier 2023 ; il propose aux collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent d'y adhérer.

Considérant que la collectivité de Lanas adhère actuellement au service de médecine professionnelle et préventive de l'APIAR, (Association Patronale Interprofessionnelle d'Aubenas et de sa Région) il conviendra de mettre un terme à cette convention pour adhérer au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de solliciter l'adhésion de la commune de LANAS au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de l'Ardèche à compter du 01 janvier 2023

-d'autoriser La Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine professionnelle et préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

-d'autoriser la Maire à résilier la convention d'adhésion auprès du service de médecine professionnelle et préventive établie auprès de APIAR ;

-de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

Teneur des discussions au cours de la séance :

1-CCAS : un goûter (galette des rois) sera servi aux personnes âgées de plus de 70 ans le mercredi 25 janvier 2023. Le chanteur Romain Bougnard fera l'animation.

Des colis seront distribués aux personnes en institution.

Le Téléthon fut une réussite, malgré un petit nombre de participants, il a permis aux villageois de se retrouver à la salle Papillon autour de différents jeux de société. La démonstration d'Arts martiaux à l'école a également été appréciée.

Noël des enfants : la préparation des goûters et de la salle s'est faite dès le samedi matin. A 15h, spectacle surprise par Sophie et Estelle. A 15h45, venue du Père Noël.

Cet évènement est organisé par le CAL, la mairie et le club des Frigoules.

2-Commission Voirie :

L'enveloppe 2023 s'élève à 17000 € + 8417€ restants de 2022.

Le projet d'assainissement collectif chemin de Champfrais (partie montante) avec la sortie de la conduite d'eau de l'espace privé sur l'espace public est toujours à l'étude. Le schéma Directeur est indispensable. Une recherche de ce document ancien datant de 1998 est en cours.

L'aménagement du carrefour des Auches est en attente en fonction de l'avancée du projet d'assainissement afin de ne pas abîmer la chaussée qui aurait été refaite.

3-Petites villes de demain : le 13.12.2022 : cette réunion a montré les différentes possibilités de développer des commerces à l'année dans le cœur des villages.

4-SIGRP : le 08.12.2022 : des cas COVID sont présents dans le personnel. Une organisation entre le périscolaire et la garderie est nécessaire afin de bien répartir les enfants selon les activités proposées.

5- Divers

-SDE07 et TOTAL Energies : Actuellement, le montant dépensé au niveau de l'électricité est de 16296.97 €. Il faut prévoir une augmentation de 30% sur 2023 : 26000 € seront à budgéter.

-Réunion sur le délestage le 07.12.2022 : en Visio avec la Préfecture. Elle a permis de mieux comprendre le déroulement de cette opération potentielle et de connaître la conduite à tenir. Il est nécessaire de télécharger l'application ECOWATT pour suivre l'évolution de la situation.

A J-3, annonce de la vigilance.

A J-2, cellule de crise

A J-1, connaissance des départements concernés, à 18h, sms envoyés dans les collectivités, à 21h30 activation du Plan communal de Sauvegarde.

Une présence physique dans la mairie lors des coupures est nécessaire. Il faut mobiliser la solidarité citoyenne.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance :
SUSSELIN Geneviève

La Maire,
Marie-Christine DURAND